

Pour diffusion immédiate  
Le 16 août 2006

n° 06-191

## **Les services médicaux d'urgence prévoient former de nouveaux volontaires**

WHITEHORSE – Le ministre de la Santé et des Affaires sociales, M. Brad Cathers, a annoncé aujourd'hui que les Services médicaux d'urgence (SMU) formeront six nouveaux techniciens de soins ambulanciers, à Teslin.

« Nous avons réussi à recruter au moins six personnes qui sont disposées à servir comme travailleurs paramédicaux volontaires dans la collectivité de Teslin », a déclaré M. Cathers. « Nous sommes en train de prendre les dispositions pour aller à Teslin et assurer leur formation. »

La formation de base, qui inclut des cours en secourisme général et en réanimation cardio-respiratoire, débutera en août. Tous ceux et celles qui auront réussi le cours de secourisme général pourront s'inscrire au cours pour devenir répondants médicaux d'urgence.

Pour conduire une ambulance en milieu rural, les volontaires doivent être titulaires d'un permis valide de catégorie 4. Pour répondre aux appels, ils doivent posséder un certificat de secourisme général. M. Cathers a observé que son ministère vise à former tous les volontaires de façon qu'ils atteignent le niveau de répondant médical d'urgence (RMU). À ce jour, 98 volontaires en milieu rural ont reçu la formation dispensée par les Services médicaux d'urgence. À présent, 127 volontaires sont en fonction dans 15 collectivités du Yukon.

« Nous sommes déterminés à ce que nos employés et nos volontaires reçoivent une formation en soins préhospitaliers en conformité avec les normes nationales », a dit M. Cathers.

Le ministère offre des cours en réanimation cardio-respiratoire (RCR), en secourisme général, en conduite selon les normes de la *National Academy of Professional Driving* (NAPD) et en réanimation d'urgence intermédiaire. Il offre aussi des cours pour devenir premier répondant et répondant médical d'urgence. Dans les plus gros centres, les volontaires reçoivent une formation en pharmacologie d'urgence. Tous les volontaires doivent recertifier leurs compétences à des intervalles réguliers. Les Services médicaux d'urgence l'exigent tous les ans pour les titulaires d'un certificat en réanimation cardio-respiratoire, tous les deux ans pour les titulaires d'un certificat en réanimation d'urgence intermédiaire et tous les trois ans pour les titulaires d'un certificat en secourisme général, pour les répondants médicaux d'urgence et tous ceux qui ont atteint le niveau NAPD de conduite.

« Ces volontaires sont en première ligne dans nos collectivités rurales. Ils veulent les compétences dont ils ont besoin pour intervenir », a déclaré M. Cathers.

Le gouvernement assume les frais des volontaires. L'indemnité accordée par les Services médicaux d'urgence varie en fonction de leur formation. L'indemnité, qui est de 18 à 25 dollars l'heure, est aussi octroyée aux superviseurs communautaires.

-30-

Renseignements :

Peter Carr  
Conseiller en communications  
Conseil des ministres  
867-667-8688  
[peter.carr@gov.yk.ca](mailto:peter.carr@gov.yk.ca)

Pat Living  
Spécialiste en communications  
Ministère de la Santé et des Affaires sociales  
867-667-3673  
[patricia.living@gov.yk.ca](mailto:patricia.living@gov.yk.ca)